

Compte rendu du CTPM du 16 02 2010.

(débriefing avec le SGA du 19 02 10)

Dans le cadre du dialogue social , Monsieur Rouquette, Secrétaire général adjoint nous a rendu compte du dernier CTPM.

Sur les points à l'ordre du jour :

Modification du décret sur le corps de contrôle des assurances.

La création de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (autorité administrative indépendante) en lieu et place des organismes actuels et son adossement à la Banque de France inquiètent les personnels de ce corps, qui craignent de voir leurs missions se diluer dans cette réorganisation ; le décret en lui même ne fait qu'apporter des ajustements ponctuels.

Arrêté relatif à l'entretien professionnel dans les ministères.

Un bilan de synthèse de l'expérimentation était présenté : l'administration jugeant positive cette expérimentation, l'extension à 17 nouveaux corps de nos ministères a été décidée, notamment la totalité des corps de la Douane, et le B de Centrale. La généralisation à tous les corps se fera au plus tard en 2012, campagne 2011.

L'arrêté modifie aussi les voies de recours ; ainsi le recours gracieux devant l'évaluateur direct (le N+1) est transformé en recours hiérarchique devant le N+2. Il est obligatoire si l'on veut faire un recours devant la CAP. Le délai de recours est porté à 15 jours. Cette modification interviendra lors de la généralisation complète.

Par ailleurs, les voies classiques de recours contentieux devant le TA demeurent inchangées.

Elections professionnelles.

Elles seront décalées à Décembre 2011, mais sous l'empire de la nouvelle loi sur la représentativité, qui va être examinée au Parlement dans les prochaines semaines, et bouclée pour l'été ; la décision de report n'est pas encore tout à fait définitive.

Sujets divers :

Le bilan social 2008 a été présenté au CTPM ; enfin une circulaire RH sur les DIRECCTE est en cours de signature.

Expression de la fédération CFTC Finances.

- Nous avons exprimé nos réserves sur le processus d'évaluation, rappelant au passage notre opposition à la notation chiffrée, et nous sommes inquiétés de la transformation du recours gracieux en recours hiérarchique, notamment pour les directions à réseaux, dont le N+2 n'est autre que le directeur local pour le moment. Nous avons aussi souscrit à l'idée que le délai de recours puisse être porté à 1 mois.

- Nous avons aussi exprimé des réserves sur la situation des agents de la DGCCRF dans les départements suite à la réorganisation en cours, et avons exprimé nos doutes quant à la survie à terme de la DGCCRF comme entité étatique indépendante des Préfets.

- Sur les élections, nous avons rappelé au SGA notre opposition aux « Accords de Bercy » sur la représentativité, qui pour la CFTC remettent en cause le pluralisme syndical tout en notant que le décalage d'un an permettrait aux parties en présence de respirer un peu.
- Enfin, suite à une demande de la CFTC Douane, nous avons obtenu gain de cause sur la réintroduction de l'épreuve d'italien au concours d'inspecteur.

En annexe, la liste des corps concernés par l'extension de l'expérimentation sur l'évaluation professionnelle.